



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-04-009

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2022

Sommaire

DREETS Pays de la Loire / Direction

72-2022-03-08-00006 - 20220308 arrêté subdélégation de signature 2022
DREETS 72 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2022-04-19-00003 - Délégation de signature à M. Eric ZABOURAEFF,
secrétaire général de la préfecture de la Sarthe. (2 pages)

Page 6

72-2022-04-19-00004 - Délégation de signature à M. Olivier COMPAIN,
sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS. (4 pages)

Page 9

72-2022-04-19-00002 - Délégation de signature à Mme Agathe CURY,
directrice de Cabinet du préfet de la Sarthe. (6 pages)

Page 14

72-2022-04-19-00005 - Délégation de signature à Mme Véronique ORTET,
sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE (4 pages)

Page 21

72-2022-04-19-00001 - Délégation de signature pour la direction de la
citoyenneté et de la légalité (DCL). (10 pages)

Page 26

DREETS Pays de la Loire

72-2022-03-08-00006

20220308 arrêté subdélégation de signature
2022 DREETS 72



ARRETE N° 2022/DREETS/01

portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté du 12 avril 2021 du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé nommant Mme Marie-Pierre DURAND, directrice du travail, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du département de la Sarthe n° DCPAT 2022-0094 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre DURAND, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- VU** l'article 3 de l'arrêté n DCPAT 2022-0094 du 07 mars 2022 autorisant Mme Marie-Pierre DURAND à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement.

ARRETE

ARTICLE 1er

Subdélégation de signature est accordée aux agents de la DREETS des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents énumérés à l'article 1 du présent arrêté relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

DOMAINE	NOM	Fonction
Missions mentionnées aux articles 1-I ; 1-II ; 1-III	Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN Mme Sophie QUERRY M. Pascal GUILLAUD	Responsable du Pôle C Responsable adjointe du Pôle C Responsable du service métrologie légale

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en ce qui concerne le département de la Sarthe, toutes correspondances administratives ayant trait aux activités du service et toutes décisions et documents entrant dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

2-1 - Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie :

Cf. points I – II et III de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 07 mars 2022 susvisé de la préfecture de la Sarthe portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre DURAND.

ARTICLE 3

La présente subdélégation est accordée à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 2 précité, à l'exception :

- de la correspondance administrative :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil général et aux conseillers généraux,
 - aux maires, pour les circulaires générales et les lettres dont l'objet revêt un caractère important,

ARTICLE 4

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2021/DREETS/53 du 21 juin 2021.

ARTICLE 5

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait à Nantes, le 08 mars 2022

La directrice régionale

SIGNE

Marie-Pierre DURAND

Préfecture de la Sarthe

72-2022-04-19-00003

Délégation de signature à M. Eric ZABOURAEFF,
secrétaire général de la préfecture de la Sarthe.



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Économie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 19 avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0155

Objet : Délégation de signature à M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L 511-1 ;
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 23 février 2021 portant nomination de M. Eric ZABOURAEFF, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le décret du 6 avril 2022 nommant Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 19 avril 2022 ;
- VU** le décret du 6 mai 2021 nommant Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, prenant ses fonctions le 7 juin 2021 ;
- VU** le décret du 20 octobre 2021 nommant M. Olivier COMPAIN sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, prenant ses fonctions le 2 novembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe**, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, saisines juridictionnelles, circulaires, rapports, correspondances documents et avis, relevant des attributions de l'État dans le département de la Sarthe à l'exception des propositions à la Légion d'Honneur et à l'Ordre National du Mérite.

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

Article 2 :

Dans le cadre de l'article R 751-3 du code de commerce, **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe**, représente le préfet et assure la présidence de la commission départementale d'aménagement commercial. Délégation de signature lui est donnée, en outre, à l'effet de signer les actes afférents à la gestion du secrétariat qui lui incombe, dont les arrêtés préfectoraux fixant la composition de la commission pour chaque demande d'autorisation (article R 751-6 du code de commerce)

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1, sera exercée par **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, ou par **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, ou par **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe**, et conformément à l'article 2 du présent arrêté, la présidence de la commission départementale d'aménagement commercial, sera assurée par **Mme Véronique ORTET sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, ou par **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**.

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe**, délégation de signature est donnée à **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, ou à **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de Mamers**, à l'effet de signer les actes afférents à la gestion du secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial, dont les arrêtés préfectoraux fixant la composition de la commission pour chaque demande d'autorisation (article R 751-6 du code de commerce). Est, en revanche, exclue de la délégation, la signature des arrêtés préfectoraux constituant la commission en vertu de l'article R 751-1 dudit code.

Article 5 :

L'arrêté n° DCPAT 2022-0057 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, est abrogé.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, le sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe**, à **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, à **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, et à **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2022-04-19-00004

Délégation de signature à M. Olivier COMPAIN,
sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS.



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Economie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 19 avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPPAT 2022--0157

Objet : Délégation de signature à M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L 511-1 ;
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 23 février 2021 portant nomination de M. Eric ZABOURAEFF, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le décret du 6 avril 2022 nommant Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 19 avril 2022 ;
- VU** le décret du 6 mai 2021 nommant Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, prenant ses fonctions le 7 juin 2021 ;
- VU** le décret du 20 octobre 2021 nommant M. Olivier COMPAIN sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, prenant ses fonctions le 2 novembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur du 26 juin 2017 portant mutation de M. Etienne ROUX, attaché d'administration de l'Etat, en qualité de secrétaire général à la sous-préfecture de MAMERS à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 28 décembre 1999 portant mutation de M. Christophe PARACHOUT en qualité de secrétaire administratif de classe normale à la sous-préfecture de MAMERS à compter du 1^{er} janvier 2000 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Etienne ROUX, attaché d'administration de l'Etat, en qualité de secrétaire général à la sous-préfecture de MAMERS à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la décision d'affectation du 15 décembre 1999 portant nomination de M. Christophe PARACHOUT, secrétaire administratif de classe normale, à la sous-préfecture de MAMERS à compter du 1^{er} janvier 2000 ;

SUR Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, pour assurer sous la direction du préfet de la Sarthe, dans les limites de son arrondissement, l'administration départementale en ce qui concerne les actes suivants :

I- Police générale et maintien de l'ordre

- 1 Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales.
- 2 Autorisation de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière.
- 3 Autorisation des diffusions publiques par haut-parleur.
- 4 Délivrance de toutes autorisations de destruction d'animaux nuisibles, de destruction de lapins avec bourses et furets et de capture de gibier sur les réserves.
- 5 Autorisation ou émission d'un avis concernant le concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire.
- 6 Agrément des contrôleurs autorisés par la fédération aux lâchers de pigeons voyageurs.

II- Administration locale

- 1 Contrôle a posteriori sur la légalité des délibérations, des arrêtés, des conventions (marchés, contrats...) et tous les actes des autorités communales de l'arrondissement de MAMERS, dans les conditions précisées par les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, du décret n° 82.389 du 10 mai 1982, susvisés, et de la circulaire ministérielle du 22 juillet 1982, à l'exception de la décision de déférer au tribunal administratif ou à la chambre régionale des comptes.
- 2 Contrôle particulier sur les actes budgétaires communaux dans les cas strictement définis par la loi, à savoir :
 - . absence de vote dans le délai légal,
 - . absence d'équilibre réel du budget,
 - . absence d'inscription d'une dépense obligatoire,
 - . existence d'un déficit dans le compte administratif.

Ce contrôle particulier sur les actes budgétaires ne fait pas obstacle à l'exercice général de légalité sur ces actes, notamment, en ce qui concerne la régularité de la procédure d'adoption des délibérations budgétaires.

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- 3 Contrôle, selon les dispositions particulières applicables, des actes pris par les autorités locales au nom de l'Etat.
- 4 Notification aux services fiscaux du montant des contributions directes à mettre en recouvrement au profit des communes (état 1259).

III- Administration générale

- 1 Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédures divers).
- 2 Permission de déversement d'eaux usées ou résiduaires dans les cours d'eau et enquêtes précédant la délivrance de cette permission.
- 3 Actes relatifs à la police et à la convention des eaux et à la suppression des étangs insalubres, prévus par les articles 103, 111 et 134 du code rural.
- 4 Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage des lignes électriques.
- 5 Pouvoirs de substitution en matière de police municipale, en cas de carence des maires (art. L. 2215.1 du code des collectivités territoriales).
- 6 Désignation du délégué de l'administration au sein de la commission chargée de la révision des listes électorales de l'arrondissement de MAMERS.
- 7 Autorisation ou récépissé de déclaration concernant les liquidations, les ventes au déballage pour les surfaces de vente supérieures à 300 m².
- 8 Les accusés de réception, les reçus de dépôt de candidature présentée par les déposants et candidats pour les élections municipales, les récépissés de retrait(s) de candidature et les refus de délivrance de récépissés aux candidats déposant leur dossier à la sous-préfecture pour ces mêmes élections.
- 9 Les ordres de missions temporaires et permanents établis pour les agents de la sous-préfecture de MAMERS en application des articles 7 et 8 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.
- 10 Les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel délivrées aux agents de la sous-préfecture de MAMERS en application de l'article 29 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.
- 11 Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 2 :

Délégation de signature est, de plus, donnée pour l'ensemble du département, à **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, pour prendre, lorsqu'elle assure le service de permanence, toute décision nécessitée par une situation d'urgence et, notamment les actes suivants :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- Arrêtés de placement en rétention administrative
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la cour d'appel
- Mémoire et requête devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République
- Réquisition de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique et de Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie pour escorter tout ressortissant jusqu'à un centre de rétention administrative
- Actes relevant de l'application des dispositions du code de la santé publique relatives aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 3 :

Le sous-préfet de MAMERS représente le préfet au sein de la commission de surendettement conformément à l'article 2 du décret n° 90-175 du 21 février 1990.

En outre, en cas d'absence conjointe du préfet et de la directrice départementale des finances publiques, le sous-préfet de MAMERS préside la commission de surendettement. Dans ce cas, il est habilité à signer tous actes, documents et lettres se rapportant au fonctionnement de ladite commission.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1, 2 et 3 sera exercée par **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture**, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, soit par **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, soit par **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, à l'exception des correspondances courantes, bordereaux et actes n'emportant pas décision qui seront signés en ce qui concerne l'article 1 par **M. Etienne ROUX, secrétaire général de la sous-préfecture de MAMERS**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Etienne ROUX, secrétaire général de la sous-préfecture de MAMERS**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Christophe PARACHOUT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle**.

Article 5 :

L'arrêté n° DCPAT 2022-0060 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, est abrogé.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, le sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE et la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2022-04-19-00002

Délégation de signature à Mme Agathe CURY,
directrice de Cabinet du préfet de la Sarthe.



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Économie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 19 avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0154

Objet : Délégation de signature à Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 23 février 2021 portant nomination de M. Eric ZABOURAEFF, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le décret du 6 avril 2022 nommant Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 19 avril 2022 ;
- VU** le décret du 6 mai 2021 nommant Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, prenant ses fonctions le 7 juin 2021 ;
- VU** le décret du 20 octobre 2021 nommant M. Olivier COMPAIN sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, prenant ses fonctions le 2 novembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 juillet 2021 affectant M. Pierre-Yves ARGAT, attaché principal d'administration, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} août 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer du 10 juillet 2015 portant mutation de Mme Véronique LECONTE, attachée d'administration de l'État, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016 portant titularisation de Mme Anaïs VERSABEAU en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} novembre 2015 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- VU** l'arrêté préfectoral du 9 avril 2010 portant promotion et reclassement de M. Pascal ROBVEILLE en qualité d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 mai 2011 portant nomination, titularisation et reclassement de M. Franck QUILLET en qualité de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 portant titularisation de M. Rémi LEPINAY en qualité de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 17 juin 2014 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 portant nomination et reclassement de Mme Sophie MARTIN, adjointe administrative de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le grade d'adjointe administrative de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 février 2013 portant nomination, titularisation et reclassement de Mme Monique SIMON, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, dans le grade d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 portant nomination et reclassement de Mme Corinne GILBERT, adjointe administrative de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le grade d'adjointe administrative de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 12 janvier 2009 portant nomination de M. Laurent CALMETTES en qualité d'attaché principal d'administration, à la préfecture de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 février 2021 portant promotion et reclassement de Mme Estelle TOUCHARD en qualité d'attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2021-0255 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Bernard ICHÉ, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe ;
- VU** la décision d'affectation du 26 juillet 2021 affectant M. Pierre-Yves ARGAT, attaché principal d'administration de l'État, au service des sécurités au sein de la direction du cabinet, en qualité de chef du service des sécurités à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} août 2021 ;
- VU** la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de Mme Véronique LECONTE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'État, en qualité de chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;
- VU** la décision d'affectation du 21 juin 2019 portant nomination de Mme Anais VERSABEAU, relevant du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'adjointe au chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 septembre 2019 ;
- VU** la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Pascal ROBVEILLE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'État, en qualité de chef du bureau des polices administratives au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- VU** la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Franck QUILLET, relevant du corps des secrétaires administratifs, en qualité d'adjoint au chef de bureau des polices administratives – sécurité publique au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Rémy LEPINAY, relevant du corps des secrétaires administratifs, en qualité d'adjoint au chef de bureau des polices administratives – épreuves sportives au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** la décision d'affectation du 4 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie MARTIN, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 11 décembre 2011 ;
- VU** la décision d'affectation du 4 décembre 2017 portant nomination de Mme Monique SIMON, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 11 décembre 2011 ;
- VU** la décision d'affectation du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corinne GILBERT, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 2 septembre 2019 ;
- VU** la décision d'affectation du 25 novembre 2021 affectant M. Laurent CALMETTES, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de chef de bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 8 janvier 2022 ;
- VU** la décision d'affectation du 27 octobre 2020 portant nomination de Mme Estelle TOUCHARD, relevant du corps des attachés de l'administration de l'État, en qualité d'adjointe au chef de bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 3 novembre 2020 ;

SUR Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, en ce qui concerne les affaires relevant du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés, à l'exclusion de tous actes correspondant à l'exercice d'un pouvoir de décision et particulièrement des arrêtés, à l'exception pour ces actes des matières énumérées ci-dessous et de l'article 2 du présent arrêté :

- 1 - actes relevant de l'application des dispositions du code de la santé publique relatives aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
- 2 - agréments de gardes particuliers, pour la MSA : agrément des agents de contrôle de la MSA, pour la CCI : agrément des pompiers d'aérodrome et agrément des agents de sûreté aéroportuaires, pour la STAO : agrément des contrôleurs routiers aux fonctions d'agent assermenté au relevé d'identité, pour la mairie du Mans : habilitation des agents territoriaux aux fonctions d'inspecteur de salubrité ;
- 3 - récépissés de rassemblement sur la voie publique ;
- 4 - réglementation des armes, et notamment tous actes et décisions relatifs à l'application des dispositions légales et réglementaires en matière d'armes et de produits explosifs ;

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- 5 - récépissés de déclaration de feu d'artifice ;
- 6 - certificats de qualification des artificiers ;
- 7 - agréments des associations de sécurité civile et de secourisme ;
- 8 - arrêtés relatifs à l'organisation des examens BNSSA et FPSC ;
- 9 - agréments des centres de formations SSIAP ;
- 10 - arrêtés de fermeture administrative d'ERP ;
- 11 - récépissés de dossier de vidéo-protection ;
- 12 - arrêtés d'autorisation d'exploiter un système de vidéo-protection permanent ou provisoire ;
- 13 - arrêtés d'autorisation d'exploiter un système de vidéo-protection-piéton ;
- 14 - récépissés des déclarations de manifestations sportives non soumises à autorisation ;
- 15 - récépissés de ball-trap ;
- 16 - récépissés de lâcher de ballon ;
- 17 - instructions et autorisations des épreuves sportives ;
- 18 - homologation des enceintes sportives et circuits de vitesse ;
- 19 - présidence de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) ;
- 20 - récépissés de déclaration d'organisation de rassemblements festifs ;
- 21 - arrêtés de dérogation aux heures légales d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
- 22 - transfert de licence IV ;
- 23 - courriers refus de dérogations de fermetures tardives des débits de boissons ;
- 24 - courriers d'avertissements (sanctions) relatifs aux débits de boissons ;
- 25 - arrêtés de retraits de dérogations de fermetures tardives des débits de boissons ;
- 26 - arrêtés d'autorisations de surveillance et de gardiennage sur la voie publique ;
- 27 - actes d'indemnisations relatives aux expulsions locatives ;
- 28 - tous actes et documents relatifs à la procédure de gestion d'une expulsion locative ;
- 29 - arrêtés de fermeture des débits de boissons prévus par les dispositions du code la santé publique relatives aux sanctions administratives ;
- 30 - mémoires en défense de l'État ayant trait aux recours introduits contre des actes relevant des attributions du cabinet du préfet ;
- 31 - procédures de réquisition des personnels grévistes dans les services publics ;
- 32 - actes relatifs aux infractions aux règles d'attribution ou d'affectation des logements en application des dispositions législatives et réglementaires du code de la construction et de l'habitation ;
- 33 - actes relatifs aux procédures administratives d'interdiction de stade ;
- 34 - activation d'une procédure de veille et ou de gestion de crise (ORSEC, COD, PCO...) ;
- 35 - mesures d'opposition à la sortie de territoire des mineurs dans le cadre d'un risque de départ sur zone de conflit (radicalisation) ;
- 36 - actes relatifs à la gestion du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;
- 37 - enquêtes administratives / enquêtes de personnalité ;
- 38 - police municipale : agrément, création d'une régie d'État, nomination du régisseur d'État, autorisation d'acquisition d'armes par la commune, autorisation de port d'armes par les agents de police municipale ;
- 39 - présidence de la sous-commission départementale de sécurité publique (SCDSP) ;
- 40 - présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds (CDSTF) ;
- 41 - accord du concours de la force publique ;
- 42 - sécurité routière – plan départemental d'action et de sécurité routière : validation du programme, conventions avec les porteurs de projet, appels à projet ;
- 43 - autorisations d'ouverture des hippodromes ;
- 44 - activité aéronautique / utilisation de l'espace aérien ;
- 45 - avis à la batellerie ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- 46 - tous actes et décisions à la gestion des droits à conduire et des commissions médicales ;
- 47 - actes relatifs à la gestion des dossiers de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et les Addictions (MILDECA) ;
- 48 - décision d'habilitation des gardes champêtres et des agents de police municipale pour accéder aux fichiers du SNPC et du SIV.

Article 2 :

Délégation est en outre conférée pour l'ensemble du département à **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, pour prendre, lorsqu'elle assure le service de permanence, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence et, notamment, les actes suivants :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence
- Arrêtés de placement en rétention administrative
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la cour d'appel
- Mémoire et requête devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République
- Réquisition de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique et de Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie pour escorter tout ressortissant jusqu'à un centre de rétention administrative.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 et 2 sera exercée par **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture**, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, soit par **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, soit par **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, à l'exception :

- des correspondances courantes, des bordereaux et des récépissés de déclaration qui seront signés par **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités** ;
- des actes et décisions relatifs à la gestion des droits à conduire, aux commissions médicales et aux habilitations des gardes champêtres et des agents de police municipales pour accéder aux fichiers du SNPC et du SIV qui seront signés par **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités** ;
- de la présidence de la commission départementale de sécurité routière (CDSR), de la sous-commission départementale de sécurité publique (SCDSP) et de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds (CDSTF) qui sera assurée par **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités** ;
- de la présidence des commissions d'homologation des enceintes sportives et circuits de vitesse qui sera assurée par **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités**.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous-commission départementale de la sécurité publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Anaïs VERSABEAU, adjointe au chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous-commission départementale de la sécurité publique.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, en ce qui concerne les attributions relevant du bureau des polices administratives, dont la présidence de la commission départementale de sécurité routière.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la présidence de la commission départementale de sécurité routière peut être assurée par **M. Franck QUILLET** ou par **M. Rémy LEPINAY**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Franck QUILLET** en ce qui concerne les récépissés de remise de permis de conduire invalide pour solde de points nul ; et en cas d'absence de **M. Franck QUILLET**, par **Mme Sophie MARTIN** ou **Mme Monique SIMON** ou **Mme Corinne GILBERT**, agents du bureau des polices administratives.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Yves ARGAT, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent CALMETTES, chef bureau du de la sécurité civile et de la gestion de crise**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Estelle TOUCHARD, adjointe au chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE et le sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

Signé : Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2022-04-19-00005

Délégation de signature à Mme Véronique
ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA
FLECHE



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Economie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 19 avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0156

Objet : Délégation de signature à Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L 511-1 ;
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 23 février 2021 portant nomination de M. Eric ZABOURAEFF, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le décret du 6 avril 2022 nommant Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 19 avril 2022 ;
- VU** le décret du 6 mai 2021 nommant Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, prenant ses fonctions le 7 juin 2021 ;
- VU** le décret du 20 octobre 2021 nommant M. Olivier COMPAIN sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS, prenant ses fonctions le 2 novembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 8 août 2013 portant fin de détachement et réintégration de M. Jean-Michel POUGET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} octobre 2013 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- VU** l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018 portant reclassement de Mme Chantal LEBAUX dans le grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- VU** la décision d'affectation du 3 mai 2021 portant nomination de M. Jean-Michel POUGET, attaché principal d'administration de l'Etat, en qualité de secrétaire général à la sous-préfecture de LA FLECHE à compter du 15 mai 2021 ;
- VU** la note de service du 23 juin 2017 à laquelle est joint l'organigramme nominatif des nouvelles directions de la préfecture et portant reconduction sur son poste de Mme Chantal LEBAUX à la sous-préfecture de La Flèche ;
- SUR** Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, pour assurer sous la direction du préfet de la Sarthe, dans les limites de son arrondissement, l'administration départementale en ce qui concerne les actes suivants :

I- Police générale et maintien de l'ordre

- 1 Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales.
- 2 Autorisation de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière.
- 3 Autorisation des diffusions publiques par haut-parleur.
- 4 Délivrance de toutes autorisations de destruction d'animaux nuisibles, de destruction de lapins avec bourses et furets et de capture de gibier sur les réserves.
- 5 Autorisation ou émission d'un avis concernant le concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire.
- 6 Agrément des contrôleurs autorisés par la fédération aux lâchers de pigeons voyageurs.

II- Administration Locale

- 1 Contrôle a posteriori sur la légalité des délibérations, des arrêtés, des conventions (marchés, contrats ...) et tous les actes des autorités communales de l'arrondissement de LA FLECHE, dans les conditions précisées par les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, du décret n° 82.389 du 10 mai 1982, susvisés, et de la circulaire ministérielle du 22 juillet 1982, à l'exception de la décision de déférer au tribunal administratif ou à la chambre régionale des comptes.
- 2 Contrôle particulier sur les actes budgétaires communaux dans les cas strictement définis par la loi, à savoir :
 - . absence de vote dans le délai légal,
 - . absence d'équilibre réel du budget,
 - . absence d'inscription d'une dépense obligatoire,

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

. existence d'un déficit dans le compte administratif.

Ce contrôle particulier sur les actes budgétaires ne fait pas obstacle à l'exercice général de légalité sur ces actes, notamment, en ce qui concerne la régularité de la procédure d'adoption des délibérations budgétaires.

- 3 Contrôle, selon les dispositions particulières applicables, des actes pris par les autorités locales au nom de l'Etat.
- 4 Notification aux services fiscaux du montant des contributions directes à mettre en recouvrement au profit des communes (état 1259).

III- Administration Générale

- 1 Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédures divers).
- 2 Permission de déversement d'eaux usées ou résiduaires dans les cours d'eau et enquêtes précédant la délivrance de cette permission.
- 3 Actes relatifs à la police et à la convention des eaux et à la suppression des étangs insalubres, prévus par les articles 103, 111 et 134 du code rural.
- 4 Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage des lignes électriques.
- 5 Pouvoirs de substitution en matière de police municipale, en cas de carence des maires (art. L. 2215.1 du code des collectivités territoriales).
- 6 Désignation du délégué de l'administration au sein de la commission chargée de la révision des listes électorales de l'arrondissement de LA FLECHE.
- 7 Autorisation ou récépissé de déclaration concernant les liquidations, les ventes au déballage pour les surfaces de vente supérieures à 300 m².
- 8 Les accusés de réception, les reçus de dépôt de candidature présentée par les déposants et candidats pour les élections municipales, les récépissés de retrait(s) de candidature(s) et les refus de délivrance de récépissés aux candidats déposant leur dossier à la sous-préfecture pour ces mêmes élections.
- 9 Les ordres de missions temporaires et permanents établis pour les agents de la sous-préfecture de LA FLECHE en application des articles 7 et 8 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.
- 10 Les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel délivrées aux agents de la sous-préfecture de LA FLECHE en application de l'article 29 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.
- 11 Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, de plus, pour l'ensemble du département, à **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, pour prendre, lorsqu'elle assure le service de permanence, toute décision nécessitée par une situation d'urgence, et notamment les actes suivants :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF)

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence
- Arrêtés de placement en rétention administrative
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la cour d'appel
- Mémoire et requête devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République
- Réquisition de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique et de Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie pour escorter tout ressortissant jusqu'à un centre de rétention administrative
- Actes relevant de l'application des dispositions du code de la santé publique relatives aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 et 2 sera exercée par **M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture**, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, soit par **M. Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**, soit par **Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, à l'exception des correspondances courantes, bordereaux et actes n'emportant pas décision qui seront signés en ce qui concerne l'article 1 par **M. Jean-Michel POUGET, secrétaire général de la sous-préfecture de LA FLECHE**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel POUGET, secrétaire général de la sous-préfecture de LA FLECHE**, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Mme Chantal LEBAUX, secrétaire administrative de classe supérieure**.

Article 4:

Délégation de signature est, en outre, donnée à **M. Jean-Michel POUGET, secrétaire général de la sous-préfecture de LA FLECHE**, et, en son absence, à **Mme Chantal LEBAUX, secrétaire administrative de classe supérieure** pour émettre tout acte accusant réception aux demandes des usagers formulées à travers la saisine par voie électronique.

Article 5 :

L'arrêté n° DCPAT 2022-0059 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de MAMERS, est abrogé.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLECHE, le sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS et la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

Préfecture de la Sarthe

72-2022-04-19-00001

Délégation de signature pour la direction de la
citoyenneté et de la légalité (DCL).



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Economie et
de la Coordination Interministérielle**

Le Mans, le 19 avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0152

Objet : DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ (DCL) – Délégation de signature.

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Pierre-Jean CAMPS dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur n° U10367620311470 du 17 septembre 2021 portant prise en charge et affectation avec changement de l'autorité de gestion de Mme Marie-Christine de COUX ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant classement de Mme Valérie SELLOS dans le grade de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2017 à compter du 11 décembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur du 18 novembre 2011 portant nomination de Mme Virginie BARBET, en qualité d'attachée principale d'administration, à la préfecture de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2012 classant Mme Linda POHU dans le grade d'attaché d'administration à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2017 portant reclassement de Mme Sylvie ZUCCHETTI en qualité de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 août 2017 portant nomination, titularisation et affectation de Mme Elise MENNEGUERRE, attachée d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 août 2021 affectant M. Miguel BRAULT, en qualité d'attaché d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 13 janvier 2021 portant affectation de Mme Isabelle JACOB, en qualité de secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 février 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2005 portant nomination de M. Raphaël GEROME en qualité d'ouvrier professionnel de préfecture stagiaire à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} décembre 2005 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 portant titularisation de Mme Laurence TRONCHET dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Nicole CHEVALLIER en qualité d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Elvina LEGARE en qualité d'adjointe administrative à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Sandrine PELLIEUX en qualité d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Anne-Laure CHAMASSI en qualité d'adjointe administrative à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND en qualité d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Christine LOUZIER en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 portant nomination de M. Yoann DESPLAN en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe stagiaire à compter du 15 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 janvier 2021 portant affectation de Mme Maëlle ROBELET en qualité d'attachée d'administration, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le contrat à durée déterminée à temps complet du 20 décembre 2021 engageant Mme Manon LUSSON en qualité d'agent contractuel de catégorie B pour assurer les fonctions d'adjointe à la cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 31 décembre 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination et reclassement de Mme Véronique BOISSIERE en qualité d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

- VU** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant titularisation et classement de Mme Elena FIGURKINA en qualité de secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale-à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 23 juin 2017 nommant M. Pierre-Jean CAMPS directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;
- VU** la décision préfectorale du 30 septembre 2021 portant affectation de Mme Marie-Christine DE COUX, en qualité de cheffe du bureau du contrôle budgétaire au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe ;
- VU** la décision préfectorale du 15 décembre 2020 portant affectation de Mme Valérie SELLOS, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 2 août 2017 portant nomination de Mme Virginie BARBET, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau du contrôle de légalité au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** la décision préfectorale du 18 février 2021 portant affectation de Mme Linda POHU, attachée de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 4 décembre 2020 portant affectation de Mme Sylvie ZUCCHETTI, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe à la cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 5 août 2020 portant affectation de Mme Elise MENNEGUERRE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 28 juillet 2021 portant affectation de M. Miguel BRAULT, attaché de l'administration de l'Etat, en qualité d'adjoint à la cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 13 décembre 2018 portant affectation de Mme Laurence TRONCHET, adjointe administrative, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de 1^{er} niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 7 janvier 2018 ;
- VU** la décision préfectorale du 26 août 2019 portant affectation de M. Raphaël GEROME, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de 1^{er} niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 août 2019 ;
- VU** la décision préfectorale du 10 janvier 2020 portant affectation de Mme Christine LOUZIER, secrétaire administrative de classe normale en qualité de rédactrice au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 13 janvier 2020 ;

- VU** la décision préfectorale du 11 décembre 2020 portant affectation de M. Yoann DESPLAN, adjoint administratif principal de seconde classe stagiaire, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de premier niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 décembre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 11 février 2021 portant affectation de Mme Isabelle JACOB, secrétaire administrative de classe normale en qualité de rédactrice au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 février 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 23 février 2021 portant affectation de Mme Maëlle ROBELET, attachée de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau de l'éloignement, de l'asile et du contentieux au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1er mars 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 23 novembre 2020 portant affectation de Mme Elena FIGURKINA, secrétaire administrative de classe normale stagiaire, en qualité de rédactrice au bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 30 novembre 2020 ;
- VU** la note de service du 23 juin 2017 à laquelle est joint l'organigramme nominatif des nouvelles directions de la préfecture et portant reconduction sur leur poste au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité de Mme Nicole CHEVALLIER, Mme Elvina LEGARE, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Anne-Laure CHAMASSI, Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND et Mme Véronique BOISSIERE.

SUR Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, à l'effet de signer les arrêtés, correspondances, récépissés, états liquidatifs des dépenses, certifications conformes pour service fait, pièces comptables et avis entrant dans le cadre des attributions de la direction de la citoyenneté et de la légalité.

La délégation comprend l'inscription au fichier des personnes recherchées et notamment les décisions relatives aux matières ci-après énumérées :

- **Bureau du contrôle budgétaire :**

- Correspondance, notification, demande d'avis, transmission de pièces et demande de pièces complémentaires dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
- Correspondance, demande d'avis, transmission de pièces et demande de pièces complémentaires dans le cadre des concours financiers de l'État
- Certificats pour paiement, certificats de service fait, décisions relatives à la complétude des dossiers

- **Bureau du contrôle de légalité :**

- Correspondance, notification, demandes d'avis, transmission de pièces et demandes de pièces complémentaires, dans le cadre des attributions du bureau

▪ **Bureau de la réglementation générale et des élections :**

Missions de proximité Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

- Conventions d'habilitation individuelle « professionnel de l'automobile » pour le Système d'Immatriculation des Véhicules
- Conventions d'agrément individuelle « professionnel de l'automobile » pour le Système d'Immatriculation des Véhicules

Missions de proximité permis de conduire

- Délivrance des attestations préfectorales de vérification médicale de l'aptitude physique pour le transport public de personnes (Art R221-10 II et IV du code de la route)
- Agrément des médecins pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile
- Ordre à payer sur Chorus des frais de justice de la mission juridique

Réglementation générale

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi-nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Domiciliation des entreprises
- Attestations de délivrance du permis de chasser
- Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrances des cartes de taxi
- Délivrance ou refus des agréments des centres de sensibilisation à la sécurité routière
- Autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Délivrance du récépissé de déclaration en vue de réaliser l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe
- Classement des offices de tourisme
- Délivrances ou refus des titres de maître restaurateur
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
- Laissez passer mortuaires
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Arrêtés d'autorisation d'inhumer dans une propriété privée
- Agréments des établissements de pompes funèbres
- Attestations de reconnaissance d'association de bienfaisance
- Récépissés de déclaration de création de fonds de dotation, fondations d'entreprise
- Récépissés de déclarations de foires et salons
- Agréments de commissaires de courses hippiques
- Autorisations d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant
- Délivrance ou refus de la carte de guide conférencier
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)
- Opposition à la sortie du territoire

Élections

- Accusés de réception, récépissés de déclaration des candidatures aux diverses élections, déposées en Préfecture
- Récépissés de retrait de candidature aux diverses élections, des demandes déposées en préfecture

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- Récépissés de dépôt de compte de campagne
- Documents comptables et certification des factures relatives à l'organisation des élections
- Récépissés de déclaration des mandataires financiers

Mission juridique

- Correspondances avec les juridictions administratives
- Lettres aux avocats relatives à la mise en œuvre des paiements au titre du BOP 216
- Paiement des frais de justice et des frais d'interprétariat
- Signature des mémoires en défense pour le Tribunal Administratif ou la Cour d'Appel

▪ Bureau du droit au séjour :

Naturalisations

- Correspondances courantes

Droit au séjour

- Décisions relatives à la délivrance et au refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour y compris celle régie par les dispositions des articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, d'un document de circulation pour étranger mineur, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions et la réponse aux recours gracieux ;
- Visas (octroi et refus, prolongation et refus de prolongation, ...)
- Acceptation ou refus de titres de voyage
- Acceptation ou refus de regroupement familial
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF), avec ou sans délai
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Mémoires et requêtes devant le tribunal administratif ou la Cour administrative d'appel pour le contentieux du séjour et le refus d'échange des permis de conduire étrangers

▪ Bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF), avec ou sans délai
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence
- Arrêtés de réadmission
- Arrêtés de placement en rétention
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Délivrance de laissez-passer européens
- Réquisition des forces de l'ordre
- Saisines et mémoires devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel
- Mémoires et requêtes devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel ,
- Saisine du Procureur de la République
- Arrêtés de transfert
- Délivrance de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour (APS) attestation demandeurs asile (ADA).

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, en ce qui concerne les matières entrant dans les attributions de son bureau, à l'exclusion des arrêtés, décisions, des lettres d'observations et dans un plafond de 200 000 euros pour les mandats des dotations de l'Etat.

Délégation est, en outre, donnée à **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, à l'effet de valider dans l'application ALICE (Application pour la Liquidation des Concours de l'Etat) le paiement des sommes dues aux collectivités au titre du FCTVA (fonds de compensation sur la valeur ajoutée) dès lors que les arrêtés de versement auront été signés par le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, la sous-préfète de La Flèche ou le sous-préfet de Mamers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Valérie SELLOS, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire**.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par **Mme Virginie BARBET, cheffe du bureau du contrôle de légalité**, en ce qui concerne les matières entrant dans les attributions de son bureau, à l'exclusion des arrêtés, des décisions et des lettres d'observations.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Linda POHU, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la réglementation générale et des élections, la certification conforme pour services faits et pièces comptables ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

Réglementation

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi-nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Récépissés de déclaration de foires et salons
- Attestations de délivrance du permis de chasser
- Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrance des cartes de taxi
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain, laissez passer mortuaires
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Opposition à la sortie du territoire
- Délivrance ou refus de la carte de guide conférencier
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)

Élections

- Accusés de réception, récépissés de déclaration des candidatures aux diverses élections, déposés en préfecture

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- Récépissés de retrait de candidature aux diverses élections, des demandes déposées en préfecture
- Récépissés de dépôt de compte de campagne
- Récépissés de déclaration des mandataires financiers

Missions de proximité permis de conduire

- Délivrance des attestations préfectorales de vérification médicale de l'aptitude physique pour le transport public de personnes (Art R221-10 II et IV du code de la route).

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Linda POHU, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Sylvie ZUCCHETTI**, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les correspondances courantes relatives au droit au séjour, les inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau du droit au séjour des étrangers, la certification conforme pour services faits et pièces comptables, les correspondances courantes concernant les naturalisations ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

- Décisions relatives à la délivrance et au refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour y compris celle régie par les dispositions des articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, d'un document de circulation pour étranger mineur, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions et la réponse aux recours gracieux ;
- Visas (octroi et refus, prolongations et refus de prolongation, ...)
- Acceptation ou refus de titres de voyage.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, délégation est donnée à **M. Miguel BRAULT, adjoint à la cheffe de bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers et de M. Miguel BRAULT, adjoint à la cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par **Mme Isabelle JACOB**.

Par ailleurs, délégation est donnée à **Mme Isabelle JACOB et Mme Christine LOUZIER** à l'effet de signer les correspondances courantes relatives au droit au séjour.

Délégation est donnée à **M. Raphaël GEROME** à l'effet de signer les délivrances de titre de voyage pour étrangers bénéficiaires d'une protection internationale et de documents de circulation pour étrangers mineurs, ainsi que les maquettes de fabrication des titres de séjour.

En outre, **Mme Nicole CHEVALLIER, Mme Elvina LEGARE, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Laurence TRONCHET, Mme Anne-Laure CHAMASSI, Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND et M. Yoann DESPLAN** reçoivent délégation de signature à l'effet de contresigner les visas de régularisation, les maquettes de fabrication des titres de séjour ainsi que les documents de circulation pour étranger mineur et titres d'identité républicains.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau asile éloignement contentieux, la certification conforme pour services faits et pièces comptables ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français avec et sans délai (OQTF), et arrêtés de réadmission dans le cadre de la procédure d'éloignement sur interpellation
- Placements en rétention et maintien en rétention
- Assignations à résidence
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi et interdiction de retour
- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Délivrance de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour (APS) attestation demandeurs asile (ADA)
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Délivrance de laissez-passer européens
- Réquisition des forces de l'ordre
- Saisines et mémoires devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel
- Mémoires et requêtes devant les tribunaux administratifs, les Cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, délégation est donnée à **Mme Manon LUSSON, adjointe à la cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'exception des arrêtés.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement concomitants de **Mme Maëlle ROBELET et Mme Manon LUSSON, adjointe à la cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, délégation de signature est donnée à **Mmes Véronique BOISSIERE, et Mme Elena FIGURKINA** à effet de signer les demandes de laissez-passer consulaires et les maquettes de fabrication des titres de séjour.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement concomitants de **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux, et de Mme Manon LUSSON, adjointe à la cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, délégation de signature est donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers, Mme Virginie BARBET, cheffe du bureau du contrôle de légalité, et Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, à l'effet de signer :

- Demandes de laissez-passer consulaires
- Délivrance de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour (APS) attestation demandeurs asile (ADA)
- Réquisition des forces de l'ordre
- Mémoires et requêtes devant les tribunaux administratifs, les Cours administratives d'appel
- Saisines et mémoires du Juge des Libertés et de la Détention et de la cour d'appel
- Saisine du Procureur de la République.

Article 8 :

L'arrêté n° DCPAT 2022-0061 du 7 mars 2022 portant délégation de signature pour la direction de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY